Etat-major particulier. — M. Clément, gardien de batterie de 1re classe à la direction de Dunkerque ; Divy, ouvrier d'Etat de 1re classe à la direction de Dunkerque.

Genie. — M. Poncin, portier-consigne de 1re classe à Cambrai.

Commis et ouvriers militaires.— M. Chognard, sergent à la 1re section.

Légion d'honneur. — Ont été promus au grade d'officier dans la Légion d'honneur :

MM. Crépeaux, lieutenant-colonel au 8e régiment d'infanterie ; Bresson, intendant militaire, directeur du service de l'intendance du 1er corps d'armée.

Ont été nommés au grade de chevalier :

MM. Michel, capitaine d'habillement au 110e régiment d'infanterie ; Buttard Ducluzeau, capitaine commandant au 21e régiment de dragons; M. Petelin, capitaine au 19e régiment de chasseurs à cheval ; Rondet, adjudant de surveillance de 1re classe au pénitencier militaire de Douai; Thomas, capitaine en 1er, adjoint à l'atelier de construction de Douai ; Monvoisin, garde d'artillerie de 1re classe à la direction de Lille ; Retournard, capitaine du génie à Lille.

M. Charles Lheureux, sous-directeur des postes et télégraphes à Lille.

LA RUCHE ROUBAISIENNE

Société Anonyme d'habitations à bon marché
placée sous le contrôle du Ministère du commerce

Capital-actions : 75,000 f. Capital-obligations: 250.000 f.

ÉMISSION PUBLIQUE

de 2,500 obligations nouvelles de 100 fr., remboursables en 20 ans, rapportant 3 0/0 net d'impôt, payable le 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

L'admission à la cote de la Bourse de Lille sera demandée

Ces obligations sont garanties par les immeubles appartenant à la Société et s'élevant actuellement à 650.000 fr., comprenant dans leur ensemble 96 maisons et 30,000 mètres de terrain.

On souscrit immédiatement et sans frais en versant 25 fr. par titre :

Au siège de la Société, 68, rue du Collège; à la Banque Régionale du Nord, 16, rue du Pays; au Comptoir d'Escompte du Nord, 24, rue Saint-Georges; au Crédit du Nord, 26, rue du Pays ;

Chez MM. Devilder et Cie, 30, rue du Curé; et chez MM. Verley-Decroix et Cie, 8, rue du Curoir.

Le deuxième versement de 75 fr. aura lieu avec faculté d'anticipation le 31 mars 1898, contre remise du titre définitif 000000

En Vente

A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
71 — GRANDE-RUE — 71

ANNUAIRES — AGENDAS
DE 1898 DE BUREAUX

NORD

L'accroissement de la population dans le Nord. — Nous avons constaté dernièrement un léger accroissement de la population en France.

Ce sont les départements du Nord, du Pas-de-Calais, du Finistère et du Morbihan qui viennent en tête.

Ils ont réalisé un excédent de 40,577 naissances, soit presque autant, à eux 4, que les 83 autres départements réunis. Le nombre des décès dans ces départements ne s'est élevé en moyenne qu'aux 2/3 au nombre des naissances.

Nécrologie. — Nous apprenons le mort de M. l'abbé Durez, curé de Le Maisnil, décédé inopinément dans la nuit du 28 au 29 décembre.

M. Durez Oscar-Alfred est né à Armentières le 30 janvier 1847; il a été ordonné le 29 juin 1875, et nommé successivement vicaire à Preux-au-Sart, à Marly, le 23 août 1876, à Steenwerck, le 27 janvier 1882, curé de Curgies, 5 octobre 1885, de Le Maisnil, 19 février 1892.

Nous apprenons également la mort de M. l'abbé Dernoncourt, curé de Wargnies-le-Petit. M. Dernoncourt, né à Fresnes, le 25 mai 1810, a été ordonné le 25 mai 1836 ; nommé vicaire à Bachy, il devint curé à Boulogne le 21 août 1849 et Wargnies-le-Petit le 18 décembre 1865.

Un accident à bord d'un trois-mâts dunkerquois. — Mort d'un marin — Mercredi, au moment où le trois mâts *Aronegua*, de la maison Bordes, de Dunkerque, venait de quitter Shields pour se rendre à Valparaiso, le maître d'équipage qui se tenait sur le bout-dehors, glissa et tomba à la mer.

Malgré tous les efforts de l'équipage pour lui porter secours, il fut impossible, à cause du brouillard, de retrouver le corps du malheureux marin.

Un vol audacieux à Bergues. — Un sieur Louis Lepaulmier, de Dunkerque, a brisé les glaces du magasin de bijouterie de M. Rucom, à l'aide d'un pavé. Il s'empara en suite d'une vingtaine de bracelets en argent; mais il n'a pas tardé à être arrêté.

L'affaire de mœurs de Dunkerque. — Une nouvelle arrestation a été opérée, celle de la femme B... et Emilie M..., âgée de 31 ans. La femme Legrand, la principale incriminée, a fait des aveux complets ; elle a prétendu que c'était la misère qui l'avait poussée à commettre cet acte criminel. On s'attend encore à d'autres arrestations.

BELGIQUE

Le minimum de salaire dans le Hainaut. — Dans sa dernière séance, la députation permanente a fixé comme suit le minimum de salaire à payer par les entrepreneurs aux ouvriers occupés à des travaux pour le compte de la province en 1898:

Paveurs, 3 fr. 75; aides, 2 fr. 50; terrassiers, 2 fr. 75; maçons, 3 fr. 75; aides, 2 fr. 50; charpentiers, 3 fr. 75; aides, 2 fr. 50; plafonneurs, 3,75.

Ce salaire est compté pour une journée de dix heures.

En 1897, les ouvriers de ces catégories avaient respectivement droit à fr. 3,50 — 2,50 — 2,50 — 3,50 — 2,30 — 3,50 — 2,30 — 3,50 — 3,50.

Anvers. — *Un syndicat de médecins socialistes.* — On annonce la constitution, à Anvers, d'un syndicat de médecins socialistes qui s'affilierait au Parti.

Ostende. — *Le commandement de la garde civique.* — Il est d'ores et déjà certain que M. Van der Auwera ne reprendra pas le commandement supérieur de la garde civique d'Ostende. Ce sera très probablement M. Ch. Van Imschoot qui lui succédera.

Aelbeke-Moucron. — *Un homme broyé par un train.* — Jeudi matin, après le passage du train de Gand à Tournai, qui arrive à 6 h. 42 à Mouscron, des employés de douane, traversant le passage à niveau situé à 800 mètres environ de la gare de Lauwe, aperçurent un homme étendu sur la voie ferrée.

S'approchant, ils reconnurent aussitôt que ce dernier ne donnait plus signe de vie : il portait au front une large blessure, d'où s'échappait encore un flot de sang.

Les employés de douane s'en furent incontinent prévenir le chef de gare de Lauwe qui fit transporter une civière à l'endroit de l'accident.

Un docteur mandé constata que le malheureux était bien mort, qu'il avait une entaille au front et une large blessure à la tempe gauche. On parvint alors à établir son identité : c'est un ouvrier agricole, Pierre Staelens, demeurant à Lauwe.

Le cadavre a été ramené à son domicile. On ne sait pas comment s'est produit cet accident; on suppose que le malheureux a été tamponné par un train de marchandises allant de Tourcoing à Gand. Staelens, marié depuis deux ans, était père d'un enfant. Cet accident a produit une très profonde impression à Aelbeke et à Lauwe.

CLASSE DE 1897

Roubaix. — CANTON-NORD. — Les opérations du tirage au sort pour le canton Nord auront lieu le jeudi 27 janvier 1898, à huit heures et demie :

Acteux Polydore, Agache Arthur, Anglade Auguste, Amand Amand, Areuts Henri, Arickx Henri, Bacrot Jules, Baert J.-B., Bas Emmond, Baudet Paul, Bauer Victor, Bayart Paul, Bebin Augustin, Bekaert Ferdinand, Bellard Alfred, Bélot Charles, Berthelemy Henri, Bocque Gustave, Beuscart Pierre, Bipper Jean, Bizard Jules.

Blondot Leon, Bodinier François, Bonamis Auguste, Bonenfant Cyrille, Bossut Achille, Bouchez Auguste, Boulaert Charles, Boulet Augustin, Bramquart Alfred, Braunwald Georges, Bremer Leon, Briffaut Edouard, Briffaut Louis, Bührer Albert, Bultjauw Henri, Buysens Theophile, Caby Henri, Calewaert Albert, Calmeyn Louis, Cappaert Auguste, Cardon Desiré, Carette Fortune, Carissimo Fernand, Carlier Leopold, Carpentier Floris, Carre Albert, Catoire Arthur

Catoire Leon, Catteau Auguste, Cattoire Ernest, Cauweler Ernest, Cauvelier Edouard, Chevalier Etienne, Christiaen Emile, Claeys Joseph, Cocheteux Edmond, Cocheteux Jules, Coene Pierre, Collin François, Copenolle Juste, Coquant Henri, Cordier Georges, Cornelle Moise, Cottenier Emile, Coudre Henri, Couque Aimable, Courcelle Polydore, Courselle Henri, Coursier Jean, Couteau Carlos, Couteau Paul, Couthier Louis.

Couvreur Emile, Crépelle Emile, Crépelle Emile-Arthur, Crommelynck Alexandre, Croquenaire J.-B., Craybeeck Jean, Cryns Charles, Cunin Pierre, Cuvelier Auguste, Cuvelier Louis, Cuvelle Georges, Dambrine Albert, Debacker Arthur, Debacker Victor, Debaisieux Arthur, Debarge Arthur, Debbaut Louis, Debendere César, Debenne Alphonse, Debricqy Bon-Amé, Debuigne Charles, Dechêne Theodore, Declercq Charles, Defollin Leon, Dejonghe Edonard.

Dekenkelaere Henri, De Keyser Emile, Delattre Félix, Delchambre Emile, Delcroix Achille, Delcroix Alphonse, Delcroix Anatole, Delcroix Carlos, Delcroix Clotaire, Deldal Delphin, Deldalle Louis, Delelis Louis, Delemasure Albert, Delfortrie Jules, Delplace Paul, Dely Edmond, Delzenne Leonard, Demelz Achille, Demeulenaere Arthur, Demeulenaere Hippolyte, Denis Louis, De Permentier Arthur, Depraetre Jules, Derbandringhien Louis, Deroubaix J.-B., Derville Emile.

De Rycke Pierre, Deryckere Eugène, Desbarbieux Gustave, Desbonnets Georges, Desbucquois Jean-Baptiste, Deigrange Edmond, Delfacherie Alphonse, Dellemme Victor, Delmotte Charles, Delooz Florent, Descamps Auguste, Deschaeck Edmond, Deschryver François, Desmettre Antoine, Desmedt François, Desombre Louis, Desplanques Achille, Desrousseaux Leon, Destombes Gabriel, Deuel Fernand, Deval Louis, Devermy Edgard, Devlamuck Louis, Devos Edouard, De Waegemere Yvo, Dewinne Paul.

Dhallain Gustave, Dhondt Charles, Dillies Paul, Dolphens Constant, Donsbeck Edmond, Dorez Theodore, Druet Jules, Dubois Gustave, Dubois Henri, Dufermont Edmond, Duflot Charles, Duforeau Armand, Duhamel Félix, Dutautier Georges, Dupisre Georges, Duponchel Jules, Dupont Auguste, Dupont Joseph, Dupire Georges, Dupré Adrien, Adrien, Duprez Arthur, Duvinage Jean, Duyck Georges, Echement Emile, Escolas Julien, Faidherbe Jean.

Favorcel Polydore, Felhoen René, Fequet Henri, Ferdinande, Auguste, Fenry Louis, Flament Gustave, Florin Louis, Fouilon François, Fouché Rene, Fourmentraux Paul, Fourneau Henri, Fournier Paul, Franchomme Pierre, Frauck Charles, François Henri, François Louis, Froidure Auguste, Fromont Aime, Gaillez Fidèle, Gautier Maurice, Garde Oscar, Gaspar Henri, Gaudfroy Omer, Gilotaux Henri, Glorieux Seraphin, Gobert Edmond, Godefroot Joseph.

Gregoire Emile, Gregorius Jean, Grouillon Emile, Grouillon Louis, Guerit Adolphe, Guibert Charles, Hamels Henri, Hasse Louis, Hauwel Victor, Hazebrouck Henri, Heene Ferdinand, Heisens J.-., Henerix Charles, Hennekein Albert, Hennesse Jules, Her Henri, Herent Jules, Herman Julien, Hermans Arthur, Hespel J.-B., Hoivoet Pierre, Houset Arthur, Houtsaert Georges, Huyghe Leon, Inghels Francois, Ingiebert Joseph.

Janssens Gaston, Jean André, Jenart Alexandre, Joiris Charles, Jusy Eugène, Lamoray Emile, Lambrecq Moise, Lajue Desiré, Laroy Florentin, Lauwers Victor, Lavige Antoine, Lebrun Henri, Leclercq Clement, Lecante Arthur, Ledra Emile, Leduc Octave, Leenaert Paul, Lefebvre Achille, Lefebvre Auguste, Lehembre Eugène, Leman Alfred, Lemoine Louis, Lenard Victor, Lepers Henri, Lepers Jules, Leplat Adolphe, Leplat Alexandre.

Lepoutere Henri, Lerat Georges, Leroy Jules, Leveugle Georges, Leveugle Georges-Louis, Leveugle Henri, Lhermitte Henri, Liagre Georges, Lienard André, Lievrouw Henri, Locutier Simon, Lorthious Victor, Lorthious Henri, Lobiger Gustave, Louiciet-Dheuval Emile, Lutan César, Maes Achille, Maes Auguste Maes Theophile, Mahon Horace, Marcy Theodore, Marriage Gaston, Martin Edouard, Massard Camille, Masure Arthur, Mathon Henri

Maton Emile, Mazurelle Jules, Meegens Henri, Menart Alfred, Meulion Henri, Mercier Charles, Mercier Edmond, Meyer Georges, Mignaux Georges, Mule Adolphe, Minnaert Joseph, Monnet Albert, Monnier Albert, Montignies Henri, Morel Augustin, Motte Achille, Motte Alphonse, Notrenckx Aimé, Noclin Pierre, Nottin Joseph, Nys Georges, Nys Raphael, Nys Theophile, Oget Léon, Paquentin Jacques, Paquet Félix, Parent Jean.

Pauwels Louis, Pecqueur Charles, Peers Henri, Pegler Claude, Pervin Aristide, Petit Denis, Petit Emile, Petyt Emile, Petyt J.-B., Picavet Emile, Plays Emile, Plays Jules, Plouvier Auguste, Pucquet Henri, Poilet Lemer, Poppe Louis, Poutier Leon, Potter Samuel, Prevost Adrien, Prouvost Adolphe, Prouvost Florimond, Quivrin Charles, Quivy Edmond, Ramon Louis, Raylier Henri, Reboux Alfred, Renard Achille, Trentesaux.

Renard Emile, Renard Leon, Renard Victor, Roggeto Charles, Robart Georges, Rommens François, Rousseboom Amedee, Rousseau Oscar, Rousseaux Gaston, Scalbert J.-B., Schepers Jules, Segard Florimond, Segard Henri, Senger Leonce, Sellier Leon, Selosse Albert, Seynave Desire, Seys Ferdinand, Sintomin Camille, Soudan Georges, Soyez Georges, Speybrock Achille, Spriet Jules, Stackler Martin, Steedtsbader, François, Stevens Henri, Tahon Xavier.

Tavernier Jules, Tavernier Victor, Terasse Louis, Thiébaut Leopold, Tiercepont Edouard, Thuilier Etienne, Toulemonde Pierre, Trenteseaux César, Strigallez Henri, Turck Florimond, Valcke Georges, Vanbervliet Henri, Van Brantegheim Emile, Vancraeyenest Charles, Vandebeulque Eugène, Vandenberghe Armand, Vandeborre Jean, Vandenbossche Victor, Vandenbussche Henri, Vandendoren François, Vandenderpe Leonard Vandepitte Jules, Vandepitte Alfred, Vandercruyssen Leon, Vandewalle Emile, Vande Weghe Hippolyte.

Vanlietzeen Florimond, Vangermez J.-B., Vanheesche Maurice, Vanhoorde Theophile, Vanlandegheim Emile, Vankerschaver Adolphe, Vanlockeren Leonard, Vannansart Florimond, Van Marcke Joseph, Vanmerhaeghe Guillaume, Vanmullem Leon, Vanquaethem Henri, Van Schelle François, Vansintjan Joseph, Van Thiemsit Charles, Vantieghem Henri, Vantroyen François, Vanwalleghem Georges, Vanweyenberghe Jules, Verbeurgt Alphonse, Verbrugghe Jules, Vercleyne Pierre, Vercruysse Henri, Verdonck Emile, Verdonck Edouard, Verceeken Evariste, Verhamme Paul.

Verhelle Edmond, Verin Adolphe, Vermeulen Pierre, Vermylen Edouard, Verneuil Leon, Verstraete César, Vertrest Jean-Baptiste, Veys Leon, Vincent César, Vivrat Georges, Voet Auguste, Volcke Louis, Voreux Hector, Vreck Alfred, Waes Alfred, Wagnon Antoine, Wibaux Henri, Ysebaert Joseph, Ysebaert Pierre.

ETAT CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 30 décembre. — Marguerite Vauthier, rue Cadot, 67. — Jeanne Sauvage, rue de l'Alouette, 42. — Germaine Manjot, rue de la Balance, cour Degraeve, 6. — Alphonse Boulanger, rue de Lannoy, cour Papillon, 9. — Juliette Vanootegheim, Hôtel-Dieu. — Josephine Dubosquelles, Hôtel-Dieu. — Auguste Derache, rue Jules Deregnaucourt, 28 — Hortense Debackère, rue de la Conférence, cour Vanderhaegen, 5. — Léon Dulot, rue de la Perche, fort Sion, 50. — Fortune Willem, rue des Anges, cour Frère-Bery, 3. — Elisa Berckmans, rue Germain Pilon, maison Lejour, 3.

Mariages. — Eugène Dewitte, 34 ans, apprêteur, rue du Tilleul, 110, et Victorine Mathon, 31 ans, marchande de rideaux, rue de Bouvines, 98. — Jules Paux, 27 ans, dresseur, rue Archimède, cour Cliquet, 4, et Elise Huilaert, 30 ans, fileuse, rue Chevreul, maison Foveau, 18. — Emile Pareut, 19 ans, rattacheur, rue Chevreul, 36, et Marie Decottignies, 19 ans, journalière, rue Vauban-son, 21.

Felix Delannoy, 24 ans, fisseraud, rue des Longues-Haies, 79 et Malvina Daubrenelle, 25 ans, devideuse, rue de la Banque, 56. — Charles Declercq, 27 ans, peintre décorateur, rue de Solferino, 65 et Julie Fontaine, 25 ans, retordeuse, rue de l'Omnibus, cour Ferret. — Jules Bernard, 60 ans, journalier à Croix et Marie Devoldre, 36 ans, servante, boulevard de Paris, 7.

Déclarations de décès. — Paul Vermeire, 8 mois, rue Bernard 75. — Lucien Buscart, 2 mois, rue Solferino, cour Ducrocq, 5. — Alphonse Van Belle, 15 mois, rue Bayart, 9. — Jeanne Gilotaux, 1 mois 24 jours, rue de la Lys, 5. — Germaine Franchomme, 26 ans, rue Montaigne, 3. — Jeanne Minsberghe, 18 mois, rue de la Guinguette, cour Mulhez. — Adèle Delannoy, 3 ans 10 mois, rue de Lille, cour Degandt, 1. — Victor Bonnier, 60 ans, rue Saint-Roch, 15.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* — Jeanne Piedoux, rue des Cinq-Voies. — Jean Corioz, Maternité. — Jules Benoit, Maternité. — Julia Bouve, rue de l'Epine. — Charles Cappelle, rue d'Alsace. — Ernestine et Ernest Faron, rue du Pont-Rompu.

Mariages. — François De Bandt, 38 ans, ébéniste, et Lucie Dekok, 30 ans, bobineuse. — Arthur Lecomte, 30 ans, boucher, et Esther Deprez, 49 ans, servante. — Déclarations de décès. — Zélie Dumortier, 60 ans, rentière, rue du Pont-Central, 21. — Clemence Beulque, 54 ans, ménagère, rue Saint-Blaise, 45. — Germaine Olivier, 2 mois, rue du Fanon.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 30 décembre. — Néant. — Déclaration de décès. — Henri Bossaert, 55 ans, Noir-Pignon.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 29 décembre.

Agio sur l'or, 174.70.

Buenos-Ayres, 26 décembre.

Par câble. — Il règne plus de demande et les maisons allemandes notamment achètent rondement. Les prix sont un peu plus fermes.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Le Havre, 30 décembre.

(*D'un correspondant particulier*)

Laines. — Marché très calme; la cote de ce matin a été établie en baisse de 50 c. pour janvier et laissée sans changement pour les autres mois, mais s'il y avait eu des acheteurs, ces mois auraient probablement pu se traiter aussi en baisse de 50 c.

Cette après-midi, le marché est resté très calme et la cote a été établie en baisse de 50 c. pour tous les mois.

On a émis 8 filières sur janvier qui ont été arrêtées.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER, LINIER ET COTONNIER

Le steamer anglais *Barbara*, venant de Calcutta, porteur d'environ 23 000 balles de jute, a effectué son entrée à Dunkerque, le 30 courant à la marée du soir.

Le steamer anglais *Jeranos* est actuellement en charge à Alexandrie, où il embarque des cotons pour Roubaix et Tourcoing. Il suivra nécessairement pour Dunkerque.

Le steamer *Normandie*, attendu de New-York au Havre, est porteur de 1410 balles coton.

Le steamer anglais *Craigearn*, attendu ces jours-ci de New-York à Dunkerque, est porteur de 350 balles coton.

Le steamer anglais *Glenturret*, est attendu le 1er janvier d'Australie à Dunkerque. Ce steamer est porteur de 17.000 balles laine pour Roubaix et Tourcoing. Il sera suivi de plusieurs autres porteurs de quantités analogues.

D'un moment à l'autre, plusieurs grands steamers venant de La Plata avec laines pour Roubaix et Tourcoing, sont attendus à Dunkerque.

DES DROITS & OBLIGATIONS

DU COMMERÇANT FRANÇAIS

ayant une créance à recouvrer en Roumanie

En l'absence de toute convention judiciaire entre la France et la Roumanie, les jugements rendus en France contre des Roumains ne sont pas exécutoires dans leur pays; mais le commerçant français a dans le royaume les mêmes droits que le créancier roumain, au point de vue du recouvrement des créances. Il est soumis aux mêmes obligations que celui-ci, et peut, par conséquent, poursuivre ses débiteurs devant les tribunaux roumains compétents.

Les créances des commerçants français peuvent être ou civiles ou commerciales.

En matière civile, le Français qui réclame le paiement de sa créance devant un tribunal roumain peut être obligé de fournir la caution *judicatum solvi* dans le but de garantir le paiement des frais et dommages-intérêts éventuels. Toutefois, le Français demandeur qui est domicilié en Roumanie n'est pas tenu de fournir cette caution. Le cautionnement peut être remplacé par des garanties équivalentes, comme :

Un gage suffisant :

La consignation d'une somme égale au montant de celle pour laquelle le tribunal aura ordonné le versement de la caution ;

Enfin la justification faite par le Français qu'il possède en Roumanie des immeubles urbains d'une valeur suffisante pour répondre du paiement de cette caution.

En matière commerciale, tout se passera pour le Français comme pour le Roumain.

Le tribunal roumain compétent au point de vue du lieu. — Comme le droit français, le droit roumain est dominé par le grand principe : *actor sequitur forum rei*, les actions doivent être portées au tribunal de celui contre qui on plaide. Ce principe peut être considéré comme sans exceptions dans presque tous les cas susceptibles d'intéresser un négociant français, à raison du recouvrement de ses créances.

En Roumanie, l'organisation judiciaire comprend, comme en France, les justices de paix, les tribunaux civils ou de 1re instance, les Cours d'appel et la Cour de cassation.

Les justices de paix sont de circonscriptions ou communales, on en compte 130.

Chaque district possède un tribunal civil ou de 1re instance, compétent pour tout le district, on en compte 22.

Chaque ressort de Cour d'appel possède une Cour d'appel compétente pour tout le ressort. On en compte 4 seulement, situées à Bucarest, Jassi, Galatz et Craïova.

Enfin, au-dessus de ces différents tribunaux se trouve la Cour de cassation siégeant dans la capitale du royaume et compétente pour toute la Roumanie.

Au point de vue commercial, les tribunaux de 1re instance fonctionnent également comme tribunaux de commerce. A Bucarest, le tribunal possède une section spéciale qui connait des affaires commerciales.

Compétence des tribunaux au point de vue de la nature et de l'importance des procès. — Les créances que le commerçant français peut avoir à recouvrer contre des Roumains sont de deux sortes :

Civiles : S'il a vendu des marchandises de son commerce à des particuliers roumains.

Commerciales : S'il a vendu des marchandises de son commerce à des commerçants roumains.

Dans les deux cas, il faudra s'adresser suivant l'importance de l'affaire aux tribunaux précités dont voici la composition spéciale :

Les juges de paix ont compétence en dernier ressort pour une demande maxima de 200 francs et en premier ressort, c'est-à-dire à charge d'appel, pour une réclamation allant jusqu'à 1,500 fr.

Les tribunaux de 1re instance jugent :

1° Les appels des justices de paix ;

2° Toutes les actions civiles aussi bien personnelles que réelles, en dernier ressort, jusqu'à concurrence de 1,500 fr. ou pour un revenu de 100 francs; au-dessus de ces sommes, à charge d'appel.

Les Cours d'appel statuent sur les appels des jugements de 1re instance.

La Cour de cassation révise les procès civils jugés en dernier ressort, quand ils ne le sont pas conformément au droit.

Les tribunaux roumains fonctionnant également comme tribunaux de commerce, jugent les actions commerciales à quelque taux qu'elles s'élèvent, savoir : en dernier ressort, jusqu'à 1,500 fr.; au-dessus de cette somme, à charge d'appel.

Procédure à suivre. — Conseils pratiques. — Quelle est la manière la plus simple pour un Français de parvenir à se faire rendre justice en Roumanie?

Il devra, tout d'abord, et pour n'importe quelle instance, constituer un avocat, en lui envoyant avec les pièces de son procès, sa procuration légalisée en dernier ressort par l'autorité consulaire roumaine en France, dans la circonscription de laquelle se trouve le lieu de son domicile. Outre son Consulat général, à Paris, la Roumanie a des Consuls, à Bordeaux, le Havre, Marseille, Menton, Nice et Rouen.

Comme il n'existe pas en Roumanie d'*avoué*, c'est l'avocat qui conduit la procédure, rédige les assignations, significations et tous autres actes qui sont en France de la compétence spéciale des avoués.

La procédure devant les tribunaux de 1re instance est assez longue et assez coûteuse, comme en France, d'ailleurs Les instances se périment par deux ans depuis le dernier acte de procédure.

Les avocats ont droit à leurs honoraires qui varient suivant l'importance du procès et leur réputation professionnelle. Ces honoraires sont élevés en Roumanie où il n'existe pas de tarif légal comme dans certains pays. Aussi le commerçant français devra-t-il toujours s'entendre d'avance avec l'avocat qu'il aura choisi, sur le montant de ses honoraires. Les avocats peuvent également réclamer une provision.

L'avocat roumain qui s'est occupé d'une affaire devant le tribunal de 1re instance peut la suivre lui-même en appel. Le délai ordinaire pour interjeter appel d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil est de deux mois.

Il n'existe pas d'avocats spéciaux auprès de la Cour de cassation.

Les tribunaux de 1re instance fonctionnant comme tribunaux de commerce connaissent, dans les mêmes conditions des procès entre commerçants.

Les créances des commerçants peuvent résulter de simples factures ou de traites acceptées.

Dans le premier cas, le tribunal peut exiger la preuve de la commande et celle de l'envoi des marchandises, objet du litige. Toute pièce produite devant le tribunal doit être légalisée en dernier ressort par l'autorité consulaire roumaine en France.

Quant aux traites acceptées et revenues impayées, le commerçant doit les faire protester, puisque les intérêts courent à partir du protêt. Mais il est tout à fait inutile à nos commerçants français de faire protester une traite non acceptée, car les autorités roumaines n'en exigent jamais le paiement. Nos maisons françaises qui envoient en Roumanie des traités non acceptées aux fins de protêt en sont toujours pour leurs frais : soit environ 12.50. Légalement le coût du protêt ne peut jamais être réclamé du débiteur. Le commerce français doit donc être mis en garde contre l'exercice d'un droit qui existe en France, mais qui n'est pas sanctionné par la loi roumaine et qui n'a d'autre résultat que d'augmenter inutilement les frais.

Les actions relatives à des lettres de change, chèques, billets à ordre se prescrivent par cinq ans.

En matière commerciale, la prescription ordinaire est de dix ans, dans tous les cas où il n'en aura pas été établi d'une plus courte durée. Quand un jugement est intervenu, la prescription devient trentenaire. Les intérêts ne sont jamais exigibles avant la première poursuite judiciaire.

Les jugements rendus par les tribunaux civils fonctionnant comme tribunaux de commerce sont également susceptibles d'appel. Le délai d'appel est de deux mois.

Exécution des jugements. — L'exécution des jugements se fait par voie d'huissiers. Mais en Roumanie, les huissiers n'ont pas d'études spéciales. Ce sont en réalité de simples fonctionnaires attachés aux tribunaux.

Quand on a en mains une traite acceptée impayée on peut assigner le tiré en déclaration de faillite. La procédure en matière de faillite est très rapide : en 48 heures, une déclaration de faillite peut être prononcée. A partir du jugement déclaratif de la faillite tous les créanciers viennent en concours pour se faire payer sur les biens. Ils doivent remettre au greffier du tribunal par l'intermédiaire de leur avocat leurs titres de créances avec un bordereau indicatif des sommes réclamées par eux. Les créances sont examinées contradictoirement.

Les faillites finissent souvent par un concordat, mais le dividende accordé par le commerçant ne peut être inférieur à 40 0/0.

Enfin, en cas de *vol*, détournement de marchandises, abus de confiance au détriment d'un commerçant français, celui-ci doit constituer un avocat et lui faire déposer une plainte au parquet du lieu où le fait délictueux s'est produit, aux fin de poursuites de droit

(*Communication de la Légation de France à Bucarest*).

COTONS

Liverpool, 31 décembre, 12 h. 30.

Vente 10.000 balles. Marché calme.

Cotations : Décembre, 3.12; Janvier-Février, 3.12; Mars-Avril, 3.13; Mai-Juin, 3.14; Juillet-Août, 3.16.

Rouen, 27 décembre.

La position des affaires sur place ne s'est pas encore améliorée, mais on compte généralement qu'après les fêtes il devra y avoir une reprise sérieuse de tous les articles écrus et teints.

Havre, 30 décembre.

(*De notre correspondant particulier*)

Cotons. — Sur place, ce matin, marché très calme, mais bien tenu. A terme, sauf le mai qui a été baissé de 12 cent. 1/2, les autres mois ont été laissés sans changement.

A Liverpool, aujourd'hui, ventes 14,000 balles en disponible et à prix en hausse de 1/32 d. pour les Amérique. Les futurs, qui avaient ouvert sans changement, ont clôturé en hausse de 2/128 et acheteurs ainsi.

Ici, cette après-midi, le marché est resté très calme, mais ferme pour le disponible, low-middling New-Orléans 40 fr. 50 à 40 fr. 75. A terme la cote a été établie en hausse de 12 c. 1/2 pour tous les mois sauf mai 25 c.

La 1re de New-York donne 1 p. de hausse.

La 2e a donné 4 p. de hausse. — Recettes 40.000 b.

Londres, 28 décembre.

Cotons des Indes-Orientales: Marché très calme: fully good fair Tinnivelly mars-avril à 3d., good Western avril-mai 2 31/32d. cif.; fine Bengale 2 13/16d., fully good 2 5/8d. coût et fret février-mars; fair red Cocanada 2 27/32d. et ginned cif.

Manchester, 28 décembre.

Le marché débute après les jours de fête avec peu d'entrain dans les affaires; l'assistance est maigre et on ne signale que des ventes de détail en tissus. Les filés de coton américain sont soutenus aux précédentes cotations avec peu d'affaires tant pour la consommation que pour l'exportation. Filés Bolton très calmes.

LIN, JUTE & CHANVRE

Londres, 28 décembre.

Chanvres : Marché calme; fair current Manille, prochainement attendu vendeurs à liv. st. 17, janv.-fév. liv. st. 17.5 et mars-mai liv. st. 17.10 cif.

Jutes : Calmes mais fermes; bonnes premières marques exp. janv.-févr. vendeurs de liv. st. 10 à 10.2.6 cif.

Manille, 27 décembre.

Chanvres : Le fair current se cote actuellement à la parité de liv. st. 15.14.10 f. à bord pour le R.-Uni contre liv.st. 15.14.10 il y a huit jours. Recettes de la semaine 16,000 balles.

Change : Sur Londres traites de banque à 3 mois 2 s. 1 1/2 d., à 6 mois 2 s. 1 1/2 d.

Riga, 25 décembre.

Lins : Marché par continuation calme avec affaires limitées à quelques petites quantités. Les arrivages, depuis huit jours, sont devenus plus restreints. Les chanvres sont aussi très calmes, la demande pour l'étranger ayant presque complètement cessé. Prix généralement inchangés.

St-Pétersbourg, 26 déc.

Lins : Il est survenu cette semaine une faiblesse ultérieure du marché. Les prix des lins Beshetzk, par suite des nombreuses plaintes reçues de l'étranger au sujet de la médiocrité de cette qualité, ont de nouveau fléchi de valeur et cette marque est presque complètement délaissée. Ont été le plus recherchées les marques ordinaires Jaropol, Sytschewka et Motschewtz. On a signalé quelques affaires en Kaschir à 34, Uglitsch à 34 1/2, Jaropol 31 1/2 et Sytschewka à 29 1/2 Roubles.

Belfast, 27 décembre.

Lins : Les importations en Irlande pour la semaine finissant le 23 déc., se sont élevées à 549 » p ton. lins et 47 ton. étoupes, dont 479 ton. lin et 28 tonnes étoupes du Continent.

Total depuis le 1er janvier 30.512 t. lin et 2.707 3/4 t. étoupe.

Fils : Il s'est fait peu d'affaires depuis huit jours. Les fils de lin wefts, n° 100 et qualités plus fines, restent rares et ont maintenu la hausse des prix obtenue il y a quelques mois. Pour le reste la tendance est généralement en faveur des acheteurs.

Les fils d'étoupe dans les sortes ordinaires, nos 14 à 25, sont pour ainsi dire délaissés. Les prix n'en ont pas beaucoup souffert et on croit que la consommation de ces genres augmentera sous peu. Toiles généralement sans changement appréciable, mais affaires restreintes à cause de l'approche de la fin d'année.

Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.

Le Directeur-Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX.

MARCHÉS A TERME

Cours du 31 Décembre 1897

LAINES PEIGNEES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — Type unique — Cote précédente	Cote du jour	Laines en suint de Buenos-Ayres — Rendement 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) — Type Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente MARKS	Cote du jour MARKS
Janvier	4.00	4.00	....	....	....	....
Février	3.975	3.975	....	....	3.15	3.15
Mars	3.925	3.925	....	....	....	....
Avril	3.925	3.925	....	....	3.10	3.125
Mai	3.90	3.90	....	....	....	....
Juin	3.90	3.90	....	....	3.075	3.075
Juillet	3.90	3.90	....	....	....	....
Août	3.90	3.90	....	....	3.075	3.075
Septembre	3.90	3.475	....	....	3.075	3.075
Octobre	3.875	3.875	....	....	....	....
Novembre	3.875	3.875	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	ANVERS (par télégraphe) — Suint de La Plata — Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) — Buenos-Ayres — Prima bonne courante — 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier	3.875	3.875	1.12	1.12	1.115	1.115
Février	3.875	3.875	1.14	1.14	1.155	1.155
Mars	3.775	3.775	1.14	1.14	1.155	1.155
Avril	3.775	3.775	1.14	1.14	1.155	1.155
Mai	3.775	3.775	1.14	1.14	1.155	1.155
Juin	3.775	3.775	1.145	1.145	1.155	1.155
Juillet	3.75	3.75	1.145	1.145	1.155	1.155
Août	3.75